

LIGNES DIRECTRICES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le gouvernement de l'Ontario poursuit son engagement à améliorer les résultats pour les enfants, les jeunes, les adultes et les familles touchés par l'exposition prénatale à l'alcool et les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) grâce à des subventions pour les groupes de soutien aux familles et aux proches aidant·es.

Les groupes de soutien communautaires pour les familles/proches aidant·es TSAF rassemblent des personnes avec un TSAF ou un TSAF possible ainsi que des parents/proches aidant·es et d'autres membres de la famille, y compris des frères et sœurs. Les groupes peuvent être animés par des prestataires de services, des bénévoles ou idéalement les deux. Nous recommandons d'avoir au moins deux personnes pour animer le groupe si possible.

Les groupes de soutien au TSAF fournissent des occasions de réseautage entre des individus partageant les mêmes idées et leur offrent également l'occasion de se rassembler pour du parrainage, pour partager des informations ainsi que pour des activités éducatives.

Des subventions sont offertes, par le biais d'un processus de demande, aux groupes de soutien TSAF existants ainsi qu'à de nouveaux groupes. Les groupes doivent servir de forum aux familles et aux proches aidant·es afin :

- De favoriser le soutien entre pairs et l'échange d'informations sur le TSAF
- De renforcer le partage des connaissances à travers la province
- De permettre l'échange entre les communautés sur les meilleures pratiques
- D'encourager le parrainage entre parents et proches aidant·es, et d'organiser des initiatives locales mobilisatrices afin d'améliorer le sort des personnes avec un TSAF

ADMISSIBILITÉ

Les groupes doivent être basés en Ontario.

Qui peut faire une demande?

- Les personnes non rattachées à une organisation (par ex. : parent bénévole, adulte avec un TSAF)
- Les organisations charitables
- Les organisations à but non lucratif

Subventions des groupes de soutien
au trouble du spectre de l'alcoolisation foétale (TSAF)
pour les familles et proches aidant·es
Lignes directrices 2022-23



Comment les fonds peuvent-ils être utilisés?

- Développer (adapter à une réalité culturelle) du matériel dédié aux familles/proches aidant·es de personnes avec un TSAF
- Créer et diffuser du matériel promotionnel sur les groupes et leurs activités pour permettre d'attirer de nouveaux membres
- Contribuer au soutien des opérations et de la logistique des rencontres (frais de service de garde, livraison de nourriture pour cuisine/souper virtuel)
- Imprimer et photocopier du matériel pour les activités du groupe
- Frais de consultant et de formation, conférenciers invités. L'argent peut être dépensé en honoraires pour réserver des présentateurs pour les webinaires/ateliers organisés par le groupe, ou en frais pour que les membres puissent assister à un événement planifié par une autre personne/organisation
- Honoraires pour l'animateur de groupe (uniquement pour les groupes dirigés par des bénévoles). Le montant des honoraires ne peut excéder 25 % du budget total
- L'équipement nécessaire pour prendre en charge les connexions virtuelles et les activités de groupe en ligne (par ex. : plateforme de réunion en ligne, options Internet mobiles)

Les fonds ne couvrent pas :

- Les frais qui ne sont pas liés aux activités listées dans le formulaire de demande
- Les frais qui sont remboursés par une autre subvention
- Le financement des campagnes publiques de sensibilisation au TSAF
- La redistribution sous forme de dons à des campagnes ou à des événements de financement
- Le remboursement des dettes
- Les activités de sensibilisation
- La recherche
- Les activités politiques ou religieuses
- Les activités ayant lieu à l'extérieur de l'Ontario

OBJECTIF

Les activités du groupe de soutien au TSAF doivent soutenir un ou plusieurs des groupes de personnes suivants :

- Les enfants avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)
- Les adolescents avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)
- Les adultes avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)
- Les familles/proches aidant·es d'enfants avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)
- Les familles/proches aidant·es d'adolescents avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)
- Les familles/proches aidant·es d'adultes avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)

Subventions des groupes de soutien
au trouble du spectre de l'alcoolisation foétale (TSAF)
pour les familles et proches aidant·es
Lignes directrices 2022-23



Il est attendu des groupes de soutien au TSAF qu'ils tiennent des activités qui mobilisent et renforcent les communautés en rassemblant les groupes de personnes décrits dans le paragraphe précédent. Voici des exemples :

- Faciliter la tenue de sessions de groupe de soutien aux familles/proches aidant·es de personnes avec un TSAF
- Offrir des formations et de l'éducation pour les familles, proches aidant·es et les personnes avec un TSAF, à l'aide d'ateliers, de rencontres de groupe hebdomadaires, des événements uniques, des webinaires, etc.
- Offrir des formations et de l'éducation pour les prestataires de services et les donneurs de soins (si cela est en soutien des activités de groupe)
- Créer des événements portants sur le bien-être des familles : leur montrer comment bien prendre soin de soi et comment accéder aux services

PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandeurs sont invités à lire soigneusement et à se familiariser avec les Lignes directrices, le [Formulaire de demande de subvention](#) et la [Foire aux questions](#).

Pour faire une demande de subvention, vous devez envoyer votre demande de subvention à Nexus santé par courriel avant le **lundi 11 juillet 2022** à : FASDsupport@healthnexus.ca.

Les formulaires peuvent être téléchargés sur : www.fasdinfectsaf.ca/fr/gethelp/. Les demandeurs doivent répondre à une série de questions et compléter le plan d'action.

Une organisation ou un individu peut demander une subvention allant jusqu'à 4 500 \$ par groupe de soutien au TSAF.

ÉCHÉANCIER

Groupes de soutien au TSAF – Programme 2022-23

Date limite de soumission des candidatures	11 juillet 2022
Candidats informés des décisions de financement	22 juillet 2022
Les candidats retenus signent un accord juridique pour recevoir un financement	5 août 2022
Les rapports de mi-parcours sont dus	15 novembre 2022
Activités terminées	15 mars 2023
Comptabilité terminée	31 mars 2023
Les rapports finaux sont dus	7 avril 2023

Subventions des groupes de soutien
au trouble du spectre de l'alcoolisation foétale (TSAF)
pour les familles et proches aidant.es
Lignes directrices 2022-23



PROCESSUS DE SÉLECTION DES DEMANDES

Comment les demandes seront-elles choisies?

Les candidats retenus seront choisis en fonction des besoins d'équité en santé, du mérite de la candidature et doivent être répartis uniformément en fonction de la géographie et de la densité de population. Veuillez noter qu'il y a une limite au nombre de groupes d'une même organisation qui peuvent être financés.

Les demandes seront sélectionnées à partir des critères suivants :

- Le formulaire de demande est complet et détaille clairement les activités et le budget.
 - Le motif et l'objectif des activités sont clairs et respectent les intentions du programme de financement
 - Les activités comprennent des moyens faciles d'évaluer si elles aident
 - Les activités viennent en aide à une ou à plusieurs des catégories de personnes ciblées
- Le demandeur respecte les critères d'admissibilité
- Les fonds serviront aux activités et aux dépenses éligibles

EXIGENCES LIÉES AU FINANCEMENT

Les candidats retenus devront :

- Signer un accord juridique avec Nexus santé pour garantir l'imputabilité de l'utilisation des fonds
- Avoir un système bancaire électronique en place pour recevoir la subvention par virement électronique
- Préparer et soumettre un rapport de mi-parcours et un rapport final à Nexus santé
- Recueillir les commentaires des participants et des représentant(s) de groupe (le candidat et tout autre membre du personnel/bénévole les aidant à diriger le groupe)
- Être en contact avec le coordonnateur du projet TSAF de Nexus santé (c.-à-d. Courriels, appels téléphoniques, participation aux réunions des représentants de groupe)

Les fonds accordés aux demandes retenues seront versés de la façon suivante :

- Groupes gérant leurs propres subventions : les fonds seront décaissés sous forme de paiement unique via des moyens numériques. Par conséquent, des informations bancaires pour les virements électroniques seront nécessaires. Veuillez nous contacter si cela pose un problème
- Groupes dont les subventions sont détenues par Nexus santé : Nexus santé détiendra les fonds et paiera les dépenses directement. Les groupes seront toujours responsables du suivi des fonds pendant le projet
- Note : Toute la comptabilité doit être terminée au **31 mars 2023**

Subventions des groupes de soutien
au trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF)
pour les familles et proches aidant.es
Lignes directrices 2022-23



COORDINATION ET SOUTIEN

Nexus santé offrira du soutien au candidat en lui partageant des informations et en lui fournissant du matériel tel que :

- Du soutien téléphonique ou par courriel avec le coordonnateur du projet TSAF
- Une liste des groupes de soutien au TSAF en Ontario
- Un réseau électronique sur le TSAF pour partager des informations et des événements
- Des webinaires ou des téléconférences pour partager les succès et les leçons apprises.
- Des rencontres en personnes (si possible) pour créer des liens entre les représentants des groupes et pour échanger des idées sur la manière de soutenir les familles, établir des partenariats et offrir des activités de soutien fondées sur des données probantes
- Des documents et des outils qui soutiendront les projets subventionnés dans la tenue de leurs activités

CONTACT

FASDSupport@healthnexus.ca

MODÈLE DE PLAN D'ACTION :

Veillez vous référer au modèle suivant comme un guide pour remplir le plan d'action dans le formulaire de demande de subvention.

Postes de dépenses (Qu'avez-vous prévu de faire ?)	Budget (Combien va coûter chaque élément du budget ?)	Participants (À qui s'adressent les activités ? Par ex : adultes avec un TSAF, etc.)	Portée attendue (Combien de personnes allez-vous aider par activité ?)	Retombées souhaitées (Comment saurez-vous que vos activités sont réussies ?)
Animation de groupe/événement <i>Les soutiens que vous souhaitez mettre en place pour les participants de votre groupe (sessions de groupe, webinaires, événements, etc.).</i>				
Par ex. : Embaucher des conférenciers invités (une fois par mois) pour le groupe de soutien au TSAF	1 000 \$	Parents/proches aidant·es d'enfants avec un TSAF	15 participants/session (4)	Les participants fourniront des commentaires positifs et se sentiront plus informés sur le sujet mis en évidence
Par ex. : Garde d'enfants	400 \$	Enfants avec un TSAF	10 enfants/session (4)	La participation des groupes augmentera en raison de l'accessibilité accrue pour que les parents et proches aidant·es assistent aux groupes locaux
Formation <i>Pour les responsables de groupe, les bénévoles et les participants de groupe pour en savoir plus sur les stratégies spécifiques au TSAF.</i>				
Par ex. : atelier éducatif de deux jours (Améliorer les soins et la compréhension du TSAF)	1 750 \$	Animateurs Bénévoles Parents/proches aidant·es d'enfants avec un TSAF	50 participants	Plus de satisfaction, de confiance et de compétence dans les stratégies liées au TSAF pour soutenir leurs enfants/la communauté

Subventions des groupes de soutien au trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF)
pour les familles et proches aidant-es

Lignes directrices 2022-23



Transport et nourriture				
<i>Fournis lors d'activités ou d'événements.</i>				
Par ex. : collations et rafraîchissements	350 \$	Parents/proches aidant-es d'enfants avec un TSAF	15 participants/session (4)	
Par ex. : collations et rafraîchissements pour les enfants	200 \$	Enfants avec un TSAF	10 enfants/session (4)	
Ressources, technologie et matériel de programme				
<i>Achats et services nécessaires pour réaliser des activités.</i>				
Par ex. : créer un dépliant/ plan de communication sur les médias sociaux pour promouvoir le groupe	350 \$	Parents/proches aidant-es d'enfants avec un TSAF	500 personnes	La participation aux réunions de groupe hebdomadaires augmentera grâce à la promotion faite via les dépliants/les réseaux sociaux
Par ex. : allocation Wi-Fi pour certaines familles (pour les réunions virtuelles)	250 \$	Parents/proches aidant-es d'enfants avec un TSAF	25 participants/session (4)	La participation des groupes augmentera en raison de l'accessibilité accrue pour que les parents et proches aidant-es assistent aux groupes locaux
Par ex. : Fournitures pour le groupe (livrets, etc.)	200 \$	Parents/proches aidant-es d'enfants avec un TSAF Enfants avec un TSAF	25 participants/session (4)	
TOTAL	4 500 \$			

Subventions des groupes de soutien
au trouble du spectre de l'alcoolisation foétale (TSAF)
pour les familles et proches aidant·es
Lignes directrices 2022-23



ANNEXE

Site Web TSAF Ontario : www.fasdinfotsaf.ca/fr/

Page des groupes de soutien au TSAF pour les familles et proches aidant·es :
www.fasdinfotsaf.ca/fr/gethelp/

Dossier de candidature :

- Formulaire de demande : https://fasdinfotsaf.ca/wp-content/uploads/2022/06/SubventionTSAF_FormulaireDeDemande_2022-23.pdf
- Lignes Directrices : https://fasdinfotsaf.ca/wp-content/uploads/2022/06/SubventionTSAF_LignesDirectrices_2022-23.pdf
https://new.fasdinfotsaf.ca/wp-content/uploads/2021/03/SubventionTSAF_LignesDirectrices_2021-22.pdf
- Foire aux questions : https://fasdinfotsaf.ca/wp-content/uploads/2022/06/SubventionTSAF_FAQ_2022-23.pdf
https://new.fasdinfotsaf.ca/wp-content/uploads/2021/03/SubventionTSAF_FAQ_2021-22.pdf

Mettre sur pied un groupe de soutien aux familles et proches aidant·es d'une personne avec un TSAF : Guide d'animation :
<https://resources.beststart.org/fr/product/j42f-mettre-sur-pied-un-groupe-de-soutien-aux-familles-et-proches-aidants-livret/>

Formation des prestataires de services : Le TSAF : une responsabilité partagée :
<https://training.fasdinfotsaf.ca/home-fr/>